

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
8 novembre 2019**

**Date d'affichage :
21 novembre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jacquie DIOGON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 19

OBJET : Déclassement des locaux de l'ancienne Bibliothèque

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 3 qui s'est réunie le 28 octobre 2019, par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 octobre 2019 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 30 octobre 2019.

Le bâtiment sis 5 bis rue Croisier, parcelle BZ n°20 d'une surface de 658 m², a été désaffecté puis restitué à la Commune par Riom Limagne et Volcans au 30 août 2019.

Par mesure de gestion et dans l'attente de davantage de précisions quant aux études de faisabilité souhaitées concernant le projet d'implantation de l'Ecole Française de Cinéma, d'Audiovisuel et de Musique (EFCAM) dans ces locaux, ce bien a été maintenu dans le domaine public communal par délibération du 26 septembre 2019.

L'EFCAM a été autorisée à accéder aux locaux et à mener ses investigations, incluant la possibilité de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Au regard de l'état d'avancement des études préalables et de la constitution des dossiers d'autorisation d'urbanisme, et afin de ne pas retarder les possibilités de continuité d'activités après le 26 avril 2020, date à laquelle l'EFCAM devra avoir quitté les locaux mis à sa disposition sur le site de l'ancien groupe scolaire Jean Moulin, un dossier de cession peut être préparé.

Le déclassement devant être antérieur à la décision de cession, le calendrier suivant est proposé au Conseil municipal :

- au vu de sa désaffectation suite au déménagement des services de la bibliothèque, le déclassement du bâtiment dans le domaine privé communal peut être décidé avec effet au 16 décembre 2019 ;
- une proposition sera faite au conseil municipal du 19 décembre 2019 quant à la cession du bien, selon des modalités en cours de discussion.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le déclassement du bâtiment sis 5 bis rue Croisier (ancienne bibliothèque, parcelle cadastrée BZ n°20), incorporé au domaine privé communal au 16 décembre 2019,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL